services, l'a condamné à payer *trois cents francs* de dommages-intérêts.

« C'est encore un sujet sur lequel il faudra revenir. »

SAINT-OMER

Un homme tamponné à Isbergues

Un ouvrier de la usines d'Isbergues M. Anselin, habitant à Aire-sur-la-Lys, a été tamponné par le train de 9 h. 55 du soir.

Il a reçu une plaie assez forte à la tête et a eu une jambe brisée à plusieurs places.

M. le docteur Calmin, appelé aussitôt après, diagnosticait que ce malheureux qui a été ensuite ramené chez lui à Aire.

Le mécanicien Duyme, de Lumbres, avait fait tous ses efforts pour éviter cet accident, mais ce dernier étant fort enroué, Anselin n'a pas entendu les appels qu'il lui lançait.

Aire-sur-la-Lys. — M. le commissaire de police d'Aire a ouvert une enquête sur des vols de briquettes de charbon commis au préjudice de la Compagnie du chemin de fer du Nord, lors des principaux auteurs chez lesquels on a trouvé de ces briquettes, en faisant des perquisitions, ont fait des aveux complets. L'enquête continue.

— Une ménagère irascible, de cette ville, s'est vu dresser procès-verbal vendredi dernier, pour injures injurieuses envers un garde champêtre qui avait été faite la veille par 2l. le commissaire de police.

CALAIS

Arrestation. — La police a arrêté Constant Ambroise, 24 ans, carrossier, ex-sergent au service de M. du St-Pol, sous l'inculpation d'abus de confiance.

Varnoten a disavé le produit de la vente du lait qu'il avait été chargé de livrer à Calais, s'élevant à 7 fr. 60 cent.

Vols. — Pendant que M. Blasse, employé chez M. Coffre, aidait au déchargement d'une voiture de charbon, un malfaiteur s'est emparé des paletots et des bottes qu'il avait déposés sur le quai du bassin.

— Dans la nuit de samedi au dimanche, s'est introduit dans la boutique de M. Bodeau, marchand de tapis, rues du Cirque sur la place d'Armes et a dérobé un cartier en faïence contenant 25 kilog de sucre fondu.

SI VOUS TOUSSEZ
PRENEZ DES
PASTILLES GERAUDEL

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

LILLE

Une bande de voleurs. — Les nommés Camille Sueland, Guillaume Verhelst, Pierre Vylbroucq, Constant Vancrenk, Gaspard Rondenel, Ernest Moreux et Elysée Henin sont inculpés de vol avec escalade et effraction et plomb de zinc dans une usine abandonnée de la rue Lamartine.

Les prévenus qui tous ont de mauvais antécédents, reportent la responsabilité du délit les uns sur les autres.

Ils sont condamnés Sueland, à treize mois de prison, Verhelst à huit mois, Henin à quatre mois, Vancrenk à trois mois, Moreux à 40 jours, et Vylbroucq à un mois de la même peine.

Le tribunal ordonne que le jeune Henin, mineur de seize ans, soit remis à ses parents.

Abus de confiance. — Depuis longtemps déjà M. Vanlée, fabricant de chaussures à Lille s'approvisionnait en lui volant des marchandises. Après de longues recherches il parvint à découvrir ses voleurs, les nommés François Delannoy et Oscar Letureq. En effet, il apprit que ces individus avaient vendu des chaussures venant de sa maison, sur les marchés de Roubaix.

En outre une perquisition faite sur sa demande au domicile de la femme Anna Louis, fit découvrir de nouveaux objets volés.

Delannoy et Letureq, se voyant confondus avec la fille Delannoy, se mirent tout à coup à avouer leurs méfaits.

Delannoy et Letureq, ce dernier pour défaut sont condamnés chacun à 6 mois de prison, et la femme Louis à un mois de la même peine.

ROUBAIX

Un escroc. — Le sieur Lemour, ancien architecte-entrepreneur à Roubaix, vient de subir le dernier lieu à Roubaix, à cinq ans de prison, cent francs au profit de M. Dubot, et 15 courant, négociants à Bon (Oise).

Lemour, qui a déjà subi plusieurs condamnations récentes et qui était présent qu'il était en fuite, a été jugé par défaut.

Le tribunal le condamne à six mois de prison et à 25 fr. d'amende.

* * *

Autres condamnations. — Auguste Coupe, 8 mois de prison et 1200 fr. d'amende pour fraude et infraction à la surveillance. — Charles Dubar et Désiré Dubar, condamnés à 2 mois, Jules Rolon, 4 mois pour vols. — Constant Vandeyckbroucq, 1 an et 5 fr. pour coups et blessures. — Léopold Dubar et Emile Demeurie, chacun 15 jours et Isidore Debusen, 8 jours pour bris de clôture. — Frédéric Lorthion, 5 jours et 5 francs pour coups, bris et violences. — Marie Saventin, un mois pour vol.

M. COURANT.

Tribunal civil de Lille

Expropriation du Chemin de fer d'Haubourdin à Saint-André

(Commune de Sequedin (suite et fin).

Mlle Eudoxie Fauvarque, pour la dépossession de 37 a. 45 c. de terre de chemin d'exploitation, demandait 25,796 fr., on lui offrait 5476 fr. elle obtient 8605 fr.

M. Alexandre Rousseau, locataire, demandait 3500 fr., on lui offrait 139, il obtient 1928 fr.

M. Jean Nory, propriétaire, pour 260 m. 61 c. pâtures, demandait 12,83, on lui offrait 4412, il obtient 7955.

M. Rousseau, locataire demandait 9000, on lui offrait 385, il obtient 1062.

MM. Develle-Decampiset Morel, pour 56 ares de pâtures, demandaient 21,654 fr., on leur offrait 831 fr., ils obtiennent 1,416 fr.

M. Proot-Durlez, locataire, demandait 4245 fr., on lui offrait 353 fr., il obtient 14 fr.

La commune de Sequedin, pour un chemin d'une contenance de Warrin à Sequedin et au Marais de Lomme demandait 1 fr., on lui offrait un fr., elle obtient un fr.

M. Auguste Fauvergue, propriétaire, pour 3 a. 80 c. demandait 1,050 fr., on lui offrait 181 fr., il obtient 704 fr.

M. Rousseau, locataire, auquel on offrait 15 fr. obtient 97 fr.

M. Auguste Pélicier, propriétaire, pour 31 ares 61 centiares, demandait 18877,88, on lui offrait 3885,20, il obtient 9000.

M. Portuné Dalon, locat tre, demandait 5,000, on lui offrait 546,26, il obtient 1040.

MM. Develle-Decampis et Bourgeois Morel, pour 10 ares 61 centiares de terre, demandaient 7408 francs, on leur offrait 1060,29, ils obtiennent 3620.

M. Proot-Durlez, locataire, demandait 805, on lui offrait 691, il obtient 14 fr.

M. Alphonse Blondeau, pour 26 ares 29 c. demandait 6626,29, on lui offrait 2491,10, il obtient 5185.

La même pour 2 ares 67 c. demandait 1972, on lui offrait 269,90, il obtient 601.

MM. Plancqueel et Quinquinatives, demandait 569, on leur offrait 185,79, ils obtiennent 503.

Mme Emile-Louis Fréminet, propriétaire, pour 38 a. 37 c. demandait 28,387 fr. 40, on lui offrait 4,450 fr. 30, elle obtient 5,337 fr.

M. Jean-Baptiste Prouvost-Billau, locataire, demandait 1401 fr. on lui offrait 372 fr. 31, il obtient 1209 fr.

Les hospices de Douai, pour 8 a 78 c de terrain demandaient 6022 fr. on leur offrait 1010 fr. 29, ils obtiennent 1373 fr.

Cour d'assises du Nord

Audience du 9 mars

Ministère public ; M. Tainturier, avocat-général.

Ire affaire. — **Attentat à la pudeur**

Aristide-Benoit Bricourt, âgé de 35 ans, fuilleur et domestique, à Cambrai, arrondissement de Cambrai, est acquitté.

Défenseur : Me Vitrant.

2e affaire

L'ASSASSINAT D'ORS

L'François Dahy, âgé de 48 ans, né à Fontaine-au-Bois, journalier, veuve Mansée, âgée de 36 ans, née à Landrecies, ménagère, demeurant à Hapegarbes, commune de Landrecies arrondissement d'Avesnes.

Dahy et la femme Mansée entretenaient ensemble des relations adultères et bien que mariés l'un et l'autre, paraissent avoir conçu le projet de s'épouser en se rendant libres l'un par une action en divorce, l'autre par la mort de son mari.

D'après les aveux de Dahy, le projet criminel qu'ils avaient formé devait rester sous cette date le janvier 1880. Mansée devait aller ce jour-là à Pommereuil, l'accusé devait l'attendre à son passage dans le bois Lévêque et la frapper d'un coup mortel.

Mais Mansée ayant remis son voyage au lendemain le meurtre eut lieu.

Le 9 janvier vers 8 h. 1/2 du soir, Dahy vint frapper à la fenêtre de la femme Mansée. Celle-ci sortit et se mit à causer avec lui de ses maux dont il était pas encore de retour, qu'il fallait aller lui donner un bon coup et revenir ensuite frapper à la fenêtre pour prévenir que l'affaire était faite.

Vers 9 h. 1/2. Dahy revint frapper à la fenêtre, l'on mit le signal. Mansée vint pour annoncer que le meurtre était consommé.

En effet, Dahy est allé se porter dans le bois Lévêque pour y attendre Mansée. En le voyant venir il lui avait laissé prendre les devants. Il avait suivi pas à pas et tout à coup lui avait porté à la figure un violent coup de bâton, puis il l'avait saisi à la gorge et étranglé. Ensuite, il l'avait déposé dans un fossé. Le lendemain matin on l'avait trouvé mort.

Les témoins qui ont procédé à l'autopsie déclarent que Mansée a été atteint d'un coup dont les conséquences devient très mortelles, et que le froid de la nuit du 9 janvier avait rendu la mort plus prompte. Le coup avait dû le blesser une [illegible] rougeâtre.

[illegible] ajoute que lui aussi reproche et [illegible] la femme Mansée, Celle-ci [illegible] [illegible] dans ce sens, mais les déclarations de la [illegible] ne sont pas concordantes et les deux témoins qui étaient chez la femme Mansée [illegible] 9 janvier, et ont entendu frapper [illegible] la fenêtre, vers 8 heures 1/2 et 9 heures 1/2

Il est vu la femme Mansée sortir de sa chambre, quand elle a vu au signal de Dahy et allait [illegible] les dernières instructions qui devaient assurer le qui y a d'odieux dans ce crime.

Après une plaidoirie pleine de talent de l'accusé, le jurisme par ces mots : Qu'on le envoie au bagne.

M. Boitel prend la parole à 5 h. 35.

Il retrace le passé de l'accusé, montre aux jurés que son chef n'est point le grand criminel tel qu'il ont dépeint par l'accusation, et s'efforce de prouver que c'est l'influence seule de la femme Mansée et son amour pour elle qui l'ont forcé à commettre le crime qu'on lui reproche.

Il conclut en demandant l'indulgence du jury et l'admission des circonstances atténuantes.

Me Deschodt prend à son tour la parole, il est 6 h. 15. Il s'efforce de rejeter les conclusions de son collègue qui prétendait que seule la femme Mansée, sa cliente, en est responsable du crime.

Puis il soulève une question de droit tendant à ce que la complicité en vertu de laquelle ses clients ont contribué au pseudo crime, à disparu jusqu'à quitement.

L'avocat général explique que qui motif il repousse les arguments du Me Deschodt.

Le jury se retire et rapporte un verdict qui admet les circonstances atténuantes en faveur de Dahy.

LES CONDAMNATIONS

En conséquence, le jury rentre dans la salle d'audience et lit le verdict qui condamne Dahy à la réclusion avec les travaux forcés et il est déchu en outre de la puissance paternelle.

Tribunal correctionnel de Boulogne

Calais. — Dans son audience de mercredi, le tribunal a condamné le nommé Gruvy Eugène, 37 ans, cordonnier, à deux mois et quinze jours de prison pour banqueroute.

Le vol de Gruvy, 30 ans, marchand de chiffons, rue Cambronne, 6 mois et 1 jour de prison. Le suisse Benoit, 48 ans, journalier sans domicile, 8 mois de prison ; puis Adolphe, 32 ans, marchand de chiffons rue des Prairies, 1 mois de prison ; Dubois François, 36 ans, journalier rue des Cinq-Boulets, 1 an et 1 jour de prison, pour avoir acquis pour vol de 1800 kilos de chiffons, de laine d'une valeur de 1200 fr. sur le port, au préjudice de la coopérative Wholesale société limitée.

Change et Fonds publics

J. BULTÉ

35, rue Neuve, à ROUBAIX

Achète et vend à forfait au comptant tous titres cotés.

Paie un mois avant leur échéance les coupons dont le cours est officiellement connu.

Renseigne gratuitement sur toutes les valeurs ainsi que sur les tirages français et étrangers.

ORDRES DE BOURSE

Spasmes et Vapeurs

C'est surtout les femmes qui se manifestent par des symptômes bizarres et irrégulières : tristesse, surexcitation, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état malsain du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de dépurer, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Lechaux (Sucs végétaux). Cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvois aigres ou acides ; supprime les maladies digestives, l'échauffement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions sans lequel il n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (1re édition), que M. Lechaux, harmacien-chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux qui la réclament. Après l'avoir lue elle demanderont avec confiance franco 3 flacons de Rob Lechaux pour 12 fr. ou de 6 flacons contre 21 francs.

Dépôt à Roubaix : Pharmacie du docteur Croll, rue Esquermoise, 60 ; Fanyau ; Donte et Cie Cosme ; Pharmacie centrale Gobert et Cie. — à Tourcoing : Brunseau ; Vannouvrille. — A Valenciennes : Sab-le-Boulet. — A Fresnes : Berrizz.

REVUE INDUSTRIELLE

L'électricité dans les mines. — La Compagnie des Mines de Vicoigne et de Nœux (Pas-de-Calais) était le ce moment une installation électrique importante fonctionnant et qui, si elle réussit dans ce premier essai, peut prendre dans l'avenir une grande importance. Il est effet, elle s'attresse aux principales mines d'houille et leur a son installation projetée. Ce projet comporte une usine centrale et quatre sous-stations qui devront alimenter les différentes sections des travaux. Pour le moment, on installerait deux dynamos dont le courant serait utilisé à 1100 mètres de distance. On installerait à ce point 5 trains électriques de puissance variable entre 8 et 15 Ch. ; à des distances variables de ce point on installerait cinq pompes munies de moteurs électriques de 5 Ch. Enfin, une voie de 800 mètres de longueur existe sa fond de la mine. Il s'agit de l'aménager pour la traction électrique avec locomotives de 15 Ch'chacune. Ces locomotives doivent traîner des convois de 25 berlines sur des rampes maxima de 4, 4 p. c. à la vitesse « 12 kilomètres à l'heure. Il y a en outre 4 lampes de 25 bougies et 4 de 200 lampes à incandescence de 16 bougies.

L'électricité sans accumulateurs. — D'après l'*Universel*, on vient de trouver une pile illimitable et susceptible de produire, directement et sans accumulateur, l'éclairage électrique à domicile.

Les expériences ont été faites à Lyon, le 1er décembre, dans les ateliers de M. F. A. Bé, en présence des ingénieurs les plus compétents en cette matière.

Elles ont été concluantes, paraît-il, et ont démontré qu'il était, désormais, permis d'éclairer brillamment et à peu de frais les chambres d'ouvriers et les plus petites chaumières, comme les grandes usines et les riches habitations.

Matériel de chemin de fer. — On construit en ce moment à Chicago des maisons en verre. Non pas comme le fameux palais des fées tout en miroir, mais avec des parois de briques creuses à 22 ans, charentier et Charlotte Grulois, 22 ans, sans profession.

BULLETIN FINANCIER

Nouvelles à la Main

Petit dictionnaire fin-de-siècle.

Acore. — Un homme qui se fait pauvre par peur de la misère.

Sepoy. — Un chair qui prend du ventre.

Illusion. — La jeunesse d'il l'espérance.

Liberté. — Un canon comme les autres, qui fait beaucoup de dégâts et qui recule dès qu'il a fait feu.

Mémoires. — Histoires des autres.

Pélérinage. — Et lisage de rhubarbe et l'séné.

Ronflement. — Musique de chambre.

DRULE-BRIMON.

Programme des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Lille. — Vendredi 10 mars, Ouverture des bureaux à 6 heures 0/0. Rideau à 6 h. 1/2.

La Demoiselle du Téléphone, opérette en trois actes. — *Champignol malgré lui*, comédie en trois actes.

Théâtre des Variétés. — Vendredi 10 mars, 1re représentation : *En Combant de la lune*, grande revue ideale en sept tableaux de MM. Eug. Agrilière-Bouclier et Paul Ferrier. — Prologue ; 1er tableau, La Chute d'un sérolithe ; 2e, les vidange inodore et les petits tonneaux ; 3e, la Salterelle, dame convoitée ; 4e, « 1 Danse bavaine avec projections électriques multicolores ; 5e, Au Palais des Beaux-Arts ; 6e, Au Théâtre ; 7e, Les 16 ce du Cancan ; 8e, Les petits fifres. Apothéose, embrasement de la scène.

Grand succès du chou de la cantine scolaire et de fourneau économique, chanté par Mlle Dica et M. Dufau.

PETITE CORRESPONDANCE

L. G. M. — Au lever du soleil sur place publique tout ce qu'on veut y vendre. — *A V. Lille.* — Si vous ne satisfaisez pas à la loi militaire belge, vous devez être incarcéré à 21 ans et vous forez deux ans. — *A. G. à Orv.* — Adressez-vous à la librairie Berger-Levrault, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, pour avoir l'ouvrage demandé sur l'administration communale. Prix : 10 francs environ.

LE FACTEUR.

Etat-civil de Roubaix

Du 9 mars

Naissances. — Germaine Brocquet, rue Gretry, 44. — Jeanne Dewaerder, Hotel-Dieu — Alfred Dujardin, Hotel-Dieu. — Théophile Carrette, rue du canson — Suzanne Vancoppenolle, rue Ma Campagne — Louis Brun, place de l'Ommelet, rue Daulnin, 11. — Dorchy le douzième, 354, — Leclercq 1000 b. 26,27, 28,29. — Lévin (a 1000 t. p.), 10135, 10115, 10110, 10100.

OBLIGATIONS

Bêthune 1877, (remb. à 500), p. 499.

Crédit Foncier et Communal Algérien

31 mars. — Antoine, 39,95.

Décès. — Henri Legrand, 6 ans, rue de Valenciennes, cour Gérard, 4. — Georgette Gabbers, 27 jours, rue Saint-Amand, 18. — Marie Lecomte, 3 ans, rue de Lannoy, 20. — Jules Cordelle, 1 an, Route, 68 ans, rue Poutenoy, 46. — Charlotte Vanbrabant, 22 ans, Hôtel-Dieu. — Emile Fournier, 24 ans, route de Leers, maison Tricot. — Victorine Deneulle, 3 ans, rue Malplaquet, 4.

Mariages. — Ernest Hyacinthe Lebarge, 23 ans, sans profession, rue des Fleurs, 24 et Lucie Leman, représentant de commerce, rue Pelart, 17.

Etat-civil de Tourcoing

Du 9 mars

Naissances. — Berthe Thomas, rue du Midi — Alfred Lepers, rue du Brun-Pain — Amédée Lorillon, rue d'Orléans — Gabrielle Vermeulen, sentier de Bonne — Blanche Vandenbroucke, rue de Lille — Adolphe Quinart, rue de Strasbourg.

Décès. — Marie Vanquerberke, 1 an, route du Blanc-Seau 7. — Marie Somers, 9 mois, rue Leroux — Joseph Vienne, 49 mois, rue Chasse — Célina Vanoeste, 54 ans, sergeante, rue Molin-Fagot — Arthur Vandekerkhove, 19 jours, rue Pelegin — Constant Leponstre, 19 ans, tisserand, rue de la Latte — Florine Lotfold, 20 ans, bobineuse, rue du Blanc-Seau.

Etat-civil de Wattrelos

du 5 au 9 mars

Naissances. — César Dubrulle, Saint-Liévin — Alexis Lejeune, Beaulieu — Henri Debusscher, Crétin-fer — Marthe Imbrecht, rue du Congo — Zoé Lagrée, Beaulieu — Jeanne Anselme, Beaulieu — Marie Fours, Boutillerie.

Décès. — Achille Sain, 18 mois, Crétinier — Jean Dhalluin, 1 mois, Toupet — Julie Glorieux, 12 mois 1/2, Nouveau-Monde — Alfred Deschamps, 28 ans, tisserand, rue de Tourcoing — Marie Demeyere, 38 ans, Sainte-Barbe — Jules Delaplace Deghis, 16 ans 5 mois, bobineuse, Martinoire — Léon Debeyne, 38 ans 6 mois, journalier, Vieille-Flamme.

Mariage. — Jean Dhalluin, 20 ans, ouvrier, rue du moment à Chicago des maisons en verre. Non pas comme le fameux palais des fées tout en miroir, mais avec des parois de briques creuses à l'intérieur pour éviter le lourdeur, tout en conservant aux parois une épaisseur qui en garantit jusqu'à un certain point la solidité. Il est question maintenant de tremper ces briques dans un sel qui rendrait ainsi dégageant de l'air le terre-temple, puisque une paleta ne 5 allumées en réalité sous les yeux des ingénieurs, au chaud d'un poids de cinq cents grammes, ne brûlant de la main de haut : cette curieuse expérience, répétée à plusieurs reprises, est bien faite pour déterminer l'emploi de briques de verre, qui, sous la construction de maisons en acier, par exemple, transportables et d'exécution très rapide, offrent toutes les garanties de santé, d'économie et de bien-être, et de solidité en diverses conditions. Les briques ordinaires vitrifiées, seraient tout aussi bien employées dans les cités ouvrières, les hôpitaux, les casernes, les prisons, les écoles, les usines. La brique doit-elle rester ce qu'elle est et rester en partie, sous la forme de pierre ? Pourquoi ne pas en faire des pierres de construction, et les Américains ne seront bientôt plus étonnés de l'emploi du verre pour cet usage.

Nouvelles de la Bourse

Hausse, Baisse, Hausse, Baisse, Hausse, Baisse,